

**Province de Québec
MRC de Maria-Chapdelaine
Municipalité de Saint-Thomas-Didyme**

Une assemblée ordinaire des membres du conseil municipal de Saint-Thomas-Didyme s'est tenue le lundi 3 octobre 2022 à 19h30 à la salle du conseil municipal.

Sont présents, mesdames les conseillères Danielle Coutu et Laurie Godin ainsi que messieurs les conseillers Roger Landry, Richard Duchesne, Léon-Paul Darveau et Martial St-Amant.

L'assemblée est sous la présidence de Madame la mairesse, Sylvie Coulombe.

Assiste également à la séance Madame Marie-Lou Darveau, directrice générale et greffière-trésorière.

Ordre du jour

1. Ouverture de l'assemblée par Madame la mairesse
 2. Présences, acceptation de l'ordre du jour et inscription au varia
 3. Déclaration de conflit d'intérêts
 4. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 septembre 2022
 5. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 20 septembre 2022
 6. Suivi du procès-verbal
- URBANISME, ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT**
7. Ministère des transports, de la mobilité durable et de l'électrification des transports — Chemin double vocation
 8. Régie intermunicipale GEANT — Autorisation de signature du contrat de services et/ou d'exécution des travaux avec la régie intermunicipale GEANT
 9. Déneigement — Rapport d'ouverture d'une soumission et octroi de contrat pour l'entretien hivernal des chemins municipaux 2022-2023 avec renouvellement à la discrétion de la municipalité pour deux années supplémentaires
- DEMANDE DE DONS ET SOLLICITATIONS**
10. Fonds participatif rural 2021 — Autorisation de verser le paiement final de 160.75\$ pour le projet « Retour du souper de Noël » par le Cercle des Fermières
- HYGIÈNE DU MILIEU**
11. Autorisation d'aller de gré-à-gré avec la firme Experts-Conseils AquaTer-Eau inc. pour la réhabilitation et le nettoyage du puits de captage PU-1
- ADMINISTRATION**
12. Audit de conformité — Transmission des rapports financiers
 13. Autorisation d'inscription de madame la conseillère Laurie Godin à la formation Maîtrisez vos dossiers municipaux
 14. Autorisation par la municipalité de la vente d'une portion du terrain portant le numéro de lot 4 808 482
 15. Participation à l'activité de réseautage de Jimmy Sévigny « Choisissez votre destinée personnelle et professionnelle » présentée par la chambre de commerce et d'industrie du secteur Normandin
 16. Invitations
 -
 17. Liste des comptes pour acceptation
 18. Varia :
 19. Correspondances
 20. Rapport des élus
 21. Période de questions
 22. Prochaine assemblée ordinaire
 23. Levée de l'assemblée

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE PAR MADAME LA MAIRESSE

Madame la mairesse souhaite la bienvenue et poursuit avec la présentation de l'ordre du jour :

2. PRÉSENCES, ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR ET INSCRIPTION AU VARIA

22-378

À la suite de la lecture de l'ordre du jour, il est proposé par monsieur le conseiller Roger Landry et résolu unanimement que l'ordre du jour soit et est accepté tel que présenté et qu'il y ait possibilité d'inscrire de nouveaux items à varia jusqu'à écoulement de tous les items dudit ordre du jour.

3. DÉCLARATION DE CONFLIT D'INTÉRÊTS

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 12 septembre 2022 AVEC DISPENSE DE LECTURE

22-379

CONSIDÉRANT que tous les membres du conseil de la Municipalité de Saint-Thomas-Didyme ont préalablement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 12 septembre 2022 et ce, au moins quarante-huit heures avant la tenue de la présente assemblée;

Il est proposé par monsieur le conseiller Léon-Paul Darveau et résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de Saint-Thomas-Didyme adopte, avec dispense de lecture, le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 12 septembre 2022 tel que rédigé et déposé par la greffière-trésorière à la présente séance.

5. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE extraordinaire du 20 septembre 2022 AVEC DISPENSE DE LECTURE

22-380

CONSIDÉRANT que tous les membres du conseil de la Municipalité de Saint-Thomas-Didyme ont préalablement pris connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 20 septembre 2022 et ce, au moins quarante-huit heures avant la tenue de la présente assemblée;

Il est proposé par madame la conseillère Laurie Godin et résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de Saint-Thomas-Didyme adopte, avec dispense de lecture, le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 20 septembre 2022 tel que rédigé et déposé par la greffière-trésorière à la présente séance.

6. SUIVI AU PROCÈS-VERBAL

Aucun suivi

URBANISME, ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT

7. MINISTÈRE DES TRANSPORTS, DE LA MOBILITÉ DURABLE ET DE L'ÉLECTRIFICATION DES TRANSPORTS : CHEMIN DOUBLE VOCATION

ATTENDU QUE la demande d'aide supplémentaire pour l'entretien des chemins à double vocation est renouvelable annuellement;

ATTENDU QUE les critères concernant l'aide supplémentaire pour l'entretien de ces chemins sont respectés;

22-381

ATTENDU QUE le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs ou le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles et les transporteurs ont déjà fourni, à la demande de la municipalité de Saint-Thomas-Didyme, l'information appropriée concernant le type et le volume de la ressource transportée ainsi que le nombre annuel de camions qui empruntent la ou les routes du réseau municipal à compenser;

Nom du ou des chemins sollicités	Longueur à compenser (km)	Ressource transportée	Nombre de camions chargés par année
Route Doucet	2.2 km	Bois brut	438 passages
Avenue du Moulin	1.9 km	Bois brut	438 passages
Chemin Dédé-Fortin	0.65 km	Bois brut	438 passages
Sous-total	4.75 km		
Chemin Raphaël	1.2 km	Bois brut	0
Chemin du Lac-à-Jim	5 km	Bois brut	0
Rue Principale	2 km	Bois brut	0
Sous-total	8.2 km	NON-ADMISSIBLE	
Avenue du Moulin	1.3 km	Bois brut	1278 passages
Total	6.05 km		

ATTENDU QUE l'information incluse dans le tableau ci-dessus représente la situation du transport lourd pour l'année en cours;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par monsieur le conseiller Richard Duchesne et résolu unanimement que le conseil demande au ministère des Transports une compensation pour l'entretien du ou des chemins à double vocations susmentionnés, et ce, sur une longueur totale de 12.95 km.

8. RÉGIE INTERMUNICIPALE GEANT — AUTORISATION DE SIGNATURE DU CONTRAT DE SERVICES ET/OU D'EXÉCUTION DES TRAVAUX AVEC LA RÉGIE INTERMUNICIPALE GEANT

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Thomas-Didyme souhaite retenir les services de la Régie Intermunicipale GEANT pour l'exécution des travaux en eau potable et en eaux usées;

22-382

CONSIDÉRANT QUE la Régie Intermunicipale propose un contrat de service pour l'exécution des travaux demandés par la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur Léon-Paul Darveau et résolu unanimement;

QUE le conseil municipal de Saint-Thomas-Didyme autorise madame Sylvie Coulombe, mairesse et madame Marie-Lou Darveau, directrice générale à signer le contrat de service et/ou d'exécution des travaux avec la Régie Intermunicipale GEANT.

9. DÉNEIGEMENT — RAPPORT D'OUVERTURE D'UNE SOUMISSION ET OCTROI DE CONTRAT POUR L'ENTRETIEN HIVERNAL DES CHEMINS MUNICIPAUX 2022-2023 AVEC RENOUVELLEMENT À LA DISCRÉTION DE LA MUNICIPALITÉ POUR DEUX ANNÉES SUPPLÉMENTAIRES

ATTENDU QU'UN appel d'offres sur le système électronique d'appel d'offres (SEAO) a été lancé par la directrice générale pour l'entretien hivernal des chemins municipaux 2022-2023 avec renouvellement à la discrétion de la municipalité pour deux années supplémentaires;

ATTENDU QUE l'ouverture de la soumission a eu lieu au bureau municipal, soit au 9, avenue du Moulin, le 12 septembre 2022 à 10h00 sous la supervision de madame Marie-Lou Darveau, directrice générale;

ATTENDU QU'UNE soumission nous a été transmise en réponse à l'appel d'offres sur le SEAO 2022-08, soit :

Entreprise	
9275-7848 Québec inc.	
Lieu d'affaires :	
258, rue Principale	
Saint-Thomas-Didyme (Québec) G0W 1P0	
Prix 2022-2023	
tête du Lac-à-Jim (par passe)	700.00 \$ + taxes
Sous-total :	161 150.00 \$
T.P.S. (5 %) :	8 057.50 \$
T.V.Q. (9,975 %) :	16 074.72 \$
Total :	185 282.22 \$
Prix 2020-2021 (renouvellement optionnel)	
Passe tête du Lac-à-Jim (par passe)	700.00 \$ + taxes
Sous-total :	163 333.00 \$
T.P.S. (5 %) :	8 166.65 \$
T.V.Q. (9,975 %) :	16 292.47 \$
Total :	187 792.12 \$
Prix 2021-2022 (renouvellement optionnel)	
Passe tête du Lac-à-Jim (par passe)	700.00 \$ + taxes
Sous-total :	165 516.00 \$
T.P.S. (5 %) :	8 275.80 \$
T.V.Q. (9,975 %) :	16 510.23 \$
Total :	190 302.03 \$

22-383

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par madame la conseillère Danielle Coutu et résolu unanimement;

QUE le conseil municipal de Saint-Thomas-Didyme accorde le contrat d'entretien hivernal des chemins municipaux pour la saison 2022-2023 avec faculté de renouvellement à la discrétion de la municipalité pour un maximum de deux années supplémentaires, soit 2023-2024 et 2024-2025 au montant de 185 282.22\$ taxes incluses pour l'année 2022-2023.

QUE le conseil accorde le déneigement de la tête du Lac-à-Jim à un montant fixe par passe de 804.83\$ taxes incluses pour l'année 2022-2023. Le nombre de passe est estimé à quinze (15).

QUE la municipalité avisera par écrit l'entrepreneur du renouvellement de son contrat pour chacune des années supplémentaires, tel que prévu au document d'appel d'offres.

Que madame la mairesse, Sylvie Coulombe et madame la directrice générale, Marie-Lou Darveau, soient désignés pour signer le contrat.

10. FONDS PARTICIPATIF RURAL 2021 — AUTORISATION DE VERSER LE PAIEMENT FINAL DE 160,75\$ POUR LE PROJET RETOUR DU SOUPER DE NOËL » PAR LE CERCLE DES FERMIÈRES

CONSIDÉRANT QUE le rapport final a été fourni avec les pièces justificatives pour le projet accepté en 2021 au fonds participatif rural;

22-384

CONSIDÉRANT QU'UN montant correspondant à 25% du montant accepté est à payer à la réception du rapport final;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur le conseiller Roger Landry et résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Saint-Thomas-Didyme autorise le paiement immédiat de 25% du montant recommandé au Cercle des Fermières pour le projet « Retour du souper de Noël » pour un montant de 160.75\$.

HYGIÈNE DU MILIEU

11. AUTORISATION D'ALLER DE GRÉ-À-GRÉ AVEC LA FIRME EXPERTS-CONSEILS AQUATER-EAU INC. POUR LA RÉHABILITATION ET LE NETTOYAGE DU PUIS DE CAPTAGE PU-1

CONSIDÉRANT QU'UNE étude a été produite en octobre 2020 par la firme Experts-Conseils AquaTer-Eau inc concernant l'amélioration du système d'approvisionnement d'eau potable – Évaluation de la condition et de la performance du puits de captage PU-1 ;

22-385

CONSIDÉRANT QU'après plus de 15 ans d'exploitations, et considérant la présence de matières hétéroclites ainsi que de substances responsables du salissage et du colmatage des composantes internes du puits PU-1, réaliser des travaux de réhabilitation et de nettoyage de cet ouvrage de captage dans le but de prolonger sa durée de vie utile et minimiser les risques de bris des équipements de pompage et de distribution d'eau potable s'avère nécessaire;

CONSIDÉRANT QUE la firme Experts-Conseils AquaTer-Eau inc connaît déjà les configurations du puits de captage PU-1 et les actions nécessaires pour la réhabilitation et le nettoyage de ce dernier et qu'elle a déposé une proposition financière de 38 880.00\$ taxes en sus pour effectuer les travaux;

PAR CONSÉQUENT

Il est proposé par madame la conseillère Laurie Godin et résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de Saint-Thomas-Didyme autorise d'aller de gré-à-gré avec l'entreprise Experts-Conseils Aqua-Ter-Eau inc. Pour la réhabilitation et le nettoyage du puits de captage PU-1 pour des frais de 38 880.00\$ taxes en sus.

ADMINISTRATION

12. AUDIT DE CONFORMITÉ — TRANSMISSION DES RAPPORTS FINANCIERS

La directrice générale dépose au conseil la version définitive du rapport de la mission d'audit de conformité portant sur la transmission des rapports financiers, accompagné de la lettre signée par madame Nancy Klein, vice-présidente à la vérification.

Ce rapport présente les constatations qui se dégagent de cette mission d'audit ainsi que la recommandation jugée appropriée.

22-386

PAR CONSÉQUENT

Il est proposé par monsieur le conseiller Richard Duchesne et résolu unanimement que la municipalité de Saint-Thomas-Didyme accepte le dépôt de l'audit de conformité transmis par la commission municipale du Québec.

13. AUTORISATION D'INSCRIPTION DE MADAME LA CONSEILLÈRE LAURIE GODIN À LA FORMATION MAÎTRISEZ VOS DOSSIERS MUNIPAUX

CONSIDÉRANT QU'UNE formation est offerte par la Fédération Québécoise des Municipalités;

CONSIDÉRANT QUE la formation est offerte à coût réduit car elle sera exclusivement en anglais;

22-387

CONSIDÉRANT QU'UNE élue a fait savoir son intérêt à suivre la formation « Maîtrisez vos dossiers municipaux au coût de 149.00\$;

PAR CONSÉQUENT :

Il est proposé par madame la conseillère Danielle Coutu et résolu unanimement :

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Thomas-Didyme autorise l'inscription à la formation « Maîtrisez vos dossiers municipaux » de madame Laurie Godin pour un coût de 149.00\$ taxes en sus.

14. AUTORISATION PAR LA MUNICIPALITÉ DE LA VENTE D'UNE PORTION DU TERRAIN PORTANT LE NUMÉRO DE LOT 4 808 482

22-388

Il est proposé par monsieur le conseiller Léon-Paul Darveau et résolu unanimement de vendre une surface de 275,6 mètres carré à monsieur Yanick Bélanger sur la portion arrière du terrain portant le numéro de lot 4 808 482 du cadastre du Québec, selon le projet d'offre d'achat soumis au conseil au cours de la présente séance, la mairesse madame Sylvie Coulombe et la directrice générale madame Marie-Lou Darveau, étant par la présente autorisées à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document nécessaire à donner suite et effet à la présente résolution.

15. PARTICIPATION À L'ACTIVITÉ DE RÉSEAUTAGE DE JIMMY SÉVIGNY « CHOISISSEZ VOTRE DESTINÉE PERSONNELLE ET PROFESSIONNELLE » PRÉSENTÉE PAR LA CHAMBE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DU SECTEUR DE NORMANDIN

22-389

CONSIDÉRANT QUE la chambre de commerce de Normandin organise une activité de réseautage le jeudi 27 octobre 2022 avec une conférence de Jimmy Sévigny;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par monsieur le conseiller Roger Landry et résolu unanimement d'acheter deux billets pour un montant total de 50.00\$ pour l'activité de réseautage « Conférence de Jimmy Sévigny » de la chambre de commerce de Normandin tenue le 27 octobre 2022.

16. INVITATIONS

- Comprendre et agir sur le racisme chez nous!

17. LISTE DES COMPTES POUR ACCEPTATION

22-390

Il est proposé par monsieur le conseiller Léon-Paul Darveau et résolu unanimement d'autoriser le paiement des comptes à payer du mois au montant de 102 338.57\$ et d'entériner les déboursés généraux au montant 11 444.06\$ les salaires nets au montant de 19 064.86\$, le tout, vérifié avant l'assemblée par le comité des finances composé de Madame la conseillère Danielle Coutu et Monsieur le conseiller Roger Landry.

18. VARIA :

19. CORRESPONDANCE

20. RAPPORT DES ÉLUS

Chacun des élus fait rapport des rencontres qui se sont déroulées dans leurs activités respectives.

21. PÉRIODE DE QUESTIONS

22. PROCHAINE ASSEMBLÉE

14 novembre 2022 à 19h30

23. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

22-391

Sur proposition de monsieur le conseiller Richard Duchesne l'assemblée est levée à 20h01.

Sylvie Coulombe
Mairesse

Marie-Lou Darveau
Directrice générale et Greffière-Trésorière

CERTIFICAT DE CRÉDIT

Je, soussigné, déclare qu'il y a les crédits nécessaires pour chacune des dépenses projetées. Donné à Saint-Thomas-Didyme, ce 3 octobre 2022.

Marie-Lou Darveau,
Directrice générale et Greffière-trésorière